

MERCREDI 12 JUIN, 9H30-16H30, AU SIÈGE DU SNESUP À PARIS :
RÉUNION NATIONALE FDE : « NOUVEAU CONCOURS/NOUVELLE FORMATION ? »

NOUVEAU CONCOURS 2022, QUEL IMPACT SUR LA FORMATION ?

Le 28 mai a eu lieu la deuxième séance de concertation sur l'avant/après nouveau concours 2022 (Agenda social). É. Geffray (DGRH) a fait part des "pistes" actuellement en discussion dans le groupe de travail (rassemblant Réseau des ESPÉ, la CPU, l'IGEN, la DGESIP, la DGESCO, la DGRH), sur la base de deux contraintes: une commande politique pour un concours "plus professionnel" (ou "professionnalisant") et la volonté de ne pas assécher le vivier issu des parcours autres que MEEF.



JUIN 2019 | lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Marie-France Le Marec, Michela Gribinski

Pour ce qui est de la nature des concours

- *un écrit d'admissibilité* composé de deux épreuves: une épreuve "pro", une autre plus "académique ou universitaire" – parmi lesquelles le candidat aurait à choisir une "mineure" et une "majeure".
- *un oral d'admission* pour lequel est envisagée une partie "clairement professionnelle" ("en gros, je fais un cours") et un entretien permettant au candidat de mettre en avant son parcours et ses motivations ("Qui êtes-vous? Quelles sont vos motivations?") – entretien pour lequel les RH du ministère considèrent qu'il n'est pas "aberrant" d'intégrer dans le jury un... fonctionnaire RH du ministère.

Pour l'avant/après concours

- *avant concours.* Une année de M2 MEEF en alternance, à tiers temps en responsabilité (en tant que moyens d'enseignement), sous statut de contractuel, avec un salaire "attractif" (un point de repère possible étant le montant des AED M1).
- *après concours.* Pour les lauréats issus de MEEF une année de fonctionnaire stagiaire à temps plein avec décharge pour formation ou à 80/90 %, et compléments de formation vs une année de responsabilité mi-temps pour les lauréats non MEEF (en reconversion et/ou issus de masters "autres"), c'est-dire l'équivalent de ce que connaissent aujourd'hui tous les lauréats du concours.

Évidemment, ces "annonces" de pistes ("rien n'est acté" nous dit-on, il s'agit de dire "où en sont les réflexions du groupe de travail" pour recueillir les réactions des organisations syndicales...) ont suscité de la part des organisations syndicales présentes des questions et commentaires nombreux, tant techniques que politiques.

Nous ne pouvons en rendre compte ici, mais nous vous proposons d'en discuter à l'occasion du prochain collectif FDE élargi, **le mercredi 12 juin au siège du SNESUP à Paris**, pour développer les analyses, réfléchir ensemble

à une plateforme revendicative commune et sur ce que nous souhaitons défendre, en particulier sur les concours.

Pour amorcer la réflexion. *Sur les concours:* qu'entend par concours « plus » professionnels? Quelle analyse faire des concours actuels? Que penser des concours « à options »? etc. *Sur le master:* quelles sont nos « lignes rouges » pour ne pas réduire le master à un formatage concours? Quel positionnement par rapport au discours qui se généralise sur la nécessité de « sortir du disciplinaire »? Quelle intégration des stages dans la formation (et pas l'inverse)?

Merci de partager cette invitation avec vos collègues militant-es (élu-es ou non), pour que le plus possible d'ESPÉ soient représentées à la réunion du collectif élargi le mercredi 12 juin, 9h30- 16h30, au siège du SNESUP à Paris. Le SNESUP prendra en charge les frais de transports et repas pour ses adhérent-es. Pour confirmer votre présence: fde@snesup.fr.

UNE RIPOSTE À ORGANISER À LA HAUTEUR DES ATTAQUES SUBIES

Une volonté politique ultra-libérale et destructrice

Les attaques contre la FDE sont évidemment en cohérence forte avec la politique ultra-libérale qui sévit dans tous les secteurs. Concernant les statuts des salariés, des fonctionnaires ou des retraités, l'objectif est le même: casser les garanties, les droits acquis, réduire le coût des missions de service public, renforcer les hiérarchies et supprimer les lieux de décisions paritaires, isoler l'individu face à ceux qui possèdent les clés du pouvoir politique, économique, idéologique... La violence symbolique, policière et judiciaire de l'État est désormais une arme utilisée quotidiennement dans cette volonté d'imposer des réformes structurelles à marche forcée. L'Éducation nationale (ÉN) comme l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) n'échappent pas à ces attaques.

La méthode Macron-Blanquer-Vidal

Affirmant qu'il n'y aurait pas de loi portant son nom, le ministre Blanquer préfère en effet imposer ses *diktats* par la voie réglementaire, moins coûteuse en pseudo négociations... Arrêtés, circulaires, mise au pas des cadres de l'EN (IPR, chefs d'établissement...) peuvent s'avérer ainsi plus rapides et efficaces, assortis de quelques ajustements légaux, ouvrant la voie à l'autoritarisme et à l'expérimentation "hors la loi", à la réduction au silence et à l'impuissance de contre-pouvoirs (instances paritaires, élus du personnel, syndicats) ainsi qu'à la menace si jamais on s'avisait d'exprimer une quelconque hostilité à l'égard des politiques menées. Ainsi par une belle antiphrase, la loi dite « pour l'école de confiance » se révèle d'abord un fourre-tout visant l'instauration d'une

multiplicité de verrous pour l'action syndicale comme pour un fonctionnement un tant soit peu démocratique du service public de l'ÉN et de l'ESR.

Examen sur le fond de quelques mesures Blanquer

Plusieurs points font sens quant à la volonté de reprise en main idéologique de la FDE, volonté mise en œuvre à travers des mesures très concrètes.

Une attaque frontale sur la question du statut des personnels. La loi instaure un quota minimal de 30 % de personnels enseignants à temps partagé dans les futurs INSPÉ (qui vont remplacer les ÉSPÉ). Ces collègues seront essentiellement choisis par le recteur sur conseil des IPR et échapperont aux procédures traditionnelles d'élections sur dossier et audition par des jurys universitaires. Leurs compétences en fonction d'un profil de poste correspondant à des besoins identifiés d'enseignant-es ayant de « bonnes pratiques » aux yeux de leur rec(ru)teur valent *ipso facto* compétences de formateurs-ices alors qu'enseigner et former sont deux métiers différents. Sans formation de formateurs, sans temps pour s'intégrer dans les équipes de master, ces collègues pourront se retrouver en grande difficulté dans leur mission de formation. Ajoutons que leur précarité ne les encourage guère à s'inscrire dans une logique de formation universitaire et professionnelle. L'objectif à peine dissimulé de cette mesure est de réduire le volume des enseignants à temps plein titulaires en ÉSPÉ, en ce qu'ils ne sont plus jugés compatibles avec le nouvel esprit de la formation qui vise avant tout à l'intégration d'injonctions diverses.

Une attaque frontale sur le statut des formé-es. Sous couvert de lutter contre la désaffection du métier et d'une véritable aide "sociale" au recrutement des enseignant-es, le ministère crée un nouveau statut d'AED, associé à une rémunération cumulable le cas échéant avec une bourse contre un service de 8h en école ou EPLE (les activités demandées variant selon le niveau d'études L2 à M1, mais pouvant aller jusqu'à la responsabilité de classe et des remplacements). Du point de vue des élèves, ils auront, ponctuellement ou sur une année, ces étudiant-es non encore formé-es à l'enseignement et seront donc privés d'apprentissage effectif. *At last but not least*, ce dispositif est faussement social puisqu'il s'agit de soutenir les disciplines et les académies déficitaires, c'est-à-dire construire une armée de réserve de moyens de remplacement souples et à bas coût.

Une attaque frontale sur le statut de composante universitaire des ÉSPÉ. Avec la création des Instituts

nationaux supérieurs du professorat et de l'Éducation (INSPÉ), c'est un pas supplémentaire vers la remise en cause du statut universitaire de la FDE puisque ces instituts ne seront que formellement rattachés aux universités et n'auront d'universitaire que le nom, préfigurant d'ailleurs l'avenir des autres composantes. Le-la directeur-ice d'INSPÉ sera nommé-e par le ministre sur proposition d'un comité qui exclut toute représentation ou avis des élu-es du personnel. Ce n'est plus la composante qui élabore et décide des maquettes de master, sous contrôle de la CFVU. Le "cadrage" ministériel se substitue à la définition, par les équipes universitaires expertes, des unités d'enseignement permettant de construire les compétences universitaires et professionnelles attendues.

Ce que nous revendiquons

Nous défendons l'idée qu'une *réforme* de la FDE passe par un bilan de l'existant et ne saurait faire l'économie d'un projet systémique élaboré à partir des analyses des acteurs-ices impliqués.

Pour la FDE que nous portons, nous revendiquons :

- *des équipes de master recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste;*
- *des moyens pour faire exister réellement et former des équipes plurielles selon les besoins d'une formation universitaire et professionnelle;*
- *l'élaboration de maquettes ambitieuses par les équipes universitaires des masters MEEF pour répondre aux besoins de formation;*
- *des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieux, encadrement) et non des besoins de l'EN et des plafonds d'emplois;*
- *une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions;*
- *la détermination et le fléchage des budgets des ÉSPÉ (INSPÉ), structures à dimension académique et inter-universitaire;*
- *la mise en place d'instances démocratiques au sein des ÉSPÉ (INSPÉ).*

Sur ces points et sur d'autres (formation avant/après concours, statut des étudiants dans les stages, rôle du stage et du "terrain" dans la formation...), nous avons besoin de réfléchir collectivement et d'élaborer de nouveaux mandats. Nous vous invitons à participer au congrès du SNESUP et à nous rejoindre à la commission FDE prévue le mercredi 26 juin à 14h.

Le Congrès national d'orientation du SNESUP est aussi l'occasion de prendre contact. Si vous souhaitez participer aux travaux du collectif FDE ou intégrer le collectif restreint, n'hésitez pas à vous manifester et à venir en discuter avec nous tout au long du congrès.